

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
4 août 2022
n° 28 / 7961^e
pages 1393 à 1464

CHRONIQUE / Action civile

L'action civile des victimes d'infractions,
une action peu civile...

> *Frédérique Dreifuss-Netter*

1402

ÉDITORIAL

1393 Une jurisphère mal à droite et, parfois même, un peu gauche, *Didier Guével*

POINTS DE VUE

1398 Épidémie de Covid-19 : en cas de fermeture de son commerce,
le locataire reste tenu du paiement des loyers, *Sandrine Tisseyre*

1400 Le contrat d'assistance et de fourniture conforté par le droit bancaire, *Thierry Lambert*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

1409 Troisième chambre civile, *Bénédicte Djikpa, Ludovic Jariel, Anne-Claire Schmitt et Jean-François Zedda*

1419 Chambre commerciale, *Stéphanie Barbot, Clotilde Bellino, Charlotte de Cabarrus et Stéphanie Kass-Danno*

1433 **Panorama** : Droit des dessins et modèles interne et communautaire,
Jean-Christophe Galloux et Pascal Kamina

1445 **Notes** : Loyers et Covid-19 : la délivrance des bailleurs,
note sous Civ. 3^e, 30 juin 2022 [3 arrêts], Dimitri Houtcieff

1449 Précisions sur la violation du monopole bancaire et ses incidences civiles,
note sous Com. 15 juin 2022, Jérôme Lasserre Capdeville

1454 Le fait exclusif de la victime, obstacle à la mise en œuvre de la responsabilité du gardien,
note sous Civ. 2^e, 7 avr. 2022, Samuel François

1459 Retour sur l'opposabilité de la cession de créance au débiteur cédé :
la remise de conclusions devant le JEX équivaut à une signification,
note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} juin 2022, Jean-Denis Pellier

ENTRETIEN

1464 Aurélien Antoine – La remise en cause du statut post Brexit de l'Irlande du Nord

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Août 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Didier Guével

Une jurisprudence mal à droite
et, parfois même, un peu gauche

1393



ACTUALITÉS

1396

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produits défectueux (responsabilité) :
notion de « producteur »,
CJUE 7 juill. 2022

Famille-Personne-Succession

Testament (incapacité à recevoir) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 29 juill. 2022

1397

DROIT PUBLIC

Santé publique

Hospitalisation sans consentement
(recours) : délai de saisine du juge,
Civ. 1^{er}, avis, 19 juill. 2022

1397

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat de travail (prescription) :
demande d'aide juridictionnelle,
Soc. 12 juill. 2022

Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 1^{er} septembre 2022



POINTS DE VUE

1398

Épidémie de Covid-19 : en cas de fermeture de son commerce, le locataire reste tenu du paiement des loyers
par Sandrine Tisseyre

1400

Le contrat d'assistance et de fourniture conforté par le droit bancaire. Une lecture de droit de la distribution de l'arrêt de la chambre commerciale de la Cour de cassation du 15 juin 2022
par Thierry Lambert



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1402

L'action civile des victimes d'infractions, une action peu civile...
par Frédérique Dreifuss-Netter

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1409

Troisième chambre civile
par Bénédicte Djikpa, Ludovic Jariel, Anne-Claire Schmitt et Jean-François Zedda

1419

Chambre commerciale
par Stéphanie Barbot, Clotilde Bellino, Charlotte de Cabarrus et Stéphanie Kass-Danno

NOTES

1445

Loyers et Covid-19 : la délivrance des bailleurs, note sous Civ. 3^e, 30 juin 2022 [3 arrêts]
par Dimitri Houtcieff

1449

Précisions sur la violation du monopole bancaire et ses incidences civiles, note sous Com. 15 juin 2022
par Jérôme Lasserre Capdeville

1454

Le fait exclusif de la victime, obstacle à la mise en œuvre de la responsabilité du gardien, note sous Civ. 2^e, 7 avr. 2022
par Samuel François


1459

Retour sur l'opposabilité de la cession de créance au débiteur cédé : la remise de conclusions devant le JEX équivaut à une signification, note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} juin 2022
par Jean-Denis Pellier

PANORAMA

1433

Droit des dessins et modèles interne et communautaire
juin 2021 - mai 2022
par Jean-Christophe Galloux et Pascal Kamina



ENTRETIEN

1464

Aurélien Antoine - La remise en cause du statut post Brexit de l'Irlande du Nord

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr